

# ÉCHEC AU CRIME : DÉNONCER LE VANDALISME

La Sûreté du Québec a noté une recrudescence des graffitis sur le territoire de la ville. Les citoyens sont invités à être aux aguets et à dénoncer tout contrevenant en communiquant avec le service *Échec au crime* au 1 800 711-1800.

Les appels seront traités de façon anonyme et permettront d'aider les policiers à retracer les contrevenants. Les graffitis, en plus de nuire au paysage de la ville, sont très dispendieux à effacer et occasionnent de nombreux désagréments. L'article 430 (1) du Code criminel stipule que :

« *Commet un méfait quiconque volontairement, selon le cas :*

- a) détruit ou détériore un bien;*
- b) rend un bien dangereux, inutile, inopérant ou inefficace;*
- c) empêche, interrompt ou gêne l'emploi, la jouissance ou l'exploitation légitime d'un bien;*
- d) empêche, interrompt ou gêne une personne dans l'emploi, la jouissance ou l'exploitation légitime d'un bien. »*

Si vous détenez de l'information en rapport avec un crime qui a été commis, nous vous invitons à signaler ces informations à la ligne sans frais *Échec au crime*, au 1 800 711-1800 ou sur le site Internet [www.echecaucrime.com](http://www.echecaucrime.com). Votre appel anonyme ne sera jamais retracé ni enregistré. Vous n'aurez pas à vous identifier ni à témoigner. Appelez sans tarder.